

Le médecin de famille et le travail de son patient

Pierre Samson et Alice Turcot

Cas n° 1

M. S. Soufflé, 45 ans, vient vous voir pour un problème de toux et de respiration embarrassée. Il vous mentionne qu'il fume 20 cigarettes par jour depuis plus de 25 ans.

Cas n° 2

M. É. Tourdi, 29 ans, vous consulte au service sans rendez-vous, car il ne se sent pas bien. Il présente des maux de tête et des étourdissements. Il a aussi eu des nausées, qu'il associe à son repas du midi avalé en vitesse, mais il n'a pas vomi.

Cas n° 3

M. A. Coughène, 55 ans, vient vous consulter au cabinet pour un problème de sifflement dans l'oreille gauche depuis plusieurs mois. D'abord occasionnel, le phénomène est plus persistant depuis quelques semaines.

LES MALADIES PROFESSIONNELLES prennent souvent l'aspect de troubles médicaux banals en raison de leurs symptômes peu spécifiques. Cependant, les facteurs environnementaux et professionnels font rarement partie du diagnostic différentiel du clinicien. Ainsi, le médecin de famille peut rater l'occasion de découvrir la cause du problème et d'intervenir sur l'évolution de la maladie qui touche son patient, voire d'empêcher que d'autres travailleurs ne soient aussi touchés.

En 1987, Marchant¹ notait des carences dans la formation en médecine du travail. Dans son enquête sur certains programmes prédoctoraux des facultés de médecine canadienne, il a constaté que le temps consacré à la médecine du travail variait de 0 à 36 heures et que les programmes de résidence en médecine familiale présentaient des carences semblables.

Au Québec, les facultés de médecine consacrent de quelques heures à quelques jours à la santé au travail, dans des cours magistraux dans le cadre d'une for-

mation générale en santé publique, au cours du programme préclinique et de l'externat. Des notions de médecine du travail peuvent également être intégrées aux cours précliniques. Par exemple, la Faculté de médecine de Sherbrooke intègre des notions sur l'asthme professionnel dans le module sur le système respiratoire. Par ailleurs, des visites industrielles et des stages facultatifs ou obligatoires sont offerts dans des équipes de santé au travail du réseau public ou dans des organismes tels que la CSST et la Commission des lésions professionnelles aux étudiants de l'externat. Dans le cadre de la résidence en médecine familiale, des stages facultatifs d'un mois en médecine du travail sont offerts, notamment à l'Université Laval. Enfin, l'Université McGill offre une maîtrise appliquée en sciences de la santé au travail. Il ne s'agit pas là d'une description exhaustive des activités que les universités offrent en médecine du travail, mais cela permet de constater qu'il y a un intérêt certain à bonifier le programme d'études médicales pour y inclure ce domaine trop méconnu des médecins de première ligne.

En 1992, Coperman et ses collègues² présentaient une étude prospective dans une clinique de soins de première ligne. Ils ont alors constaté que 7,2 % des patients consultaient pour des blessures ou maladies liées au travail. Lees³, dans une étude des dossiers des travailleurs, a trouvé une mention du type d'emploi dans 21 % des cas, mais la description du

Le Dr Pierre Samson, omnipraticien, exerce au Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford Mines à titre de médecin clinicien et de médecin responsable de la santé au travail. La Dr^e Alice Turcot est spécialiste en médecine du travail à la Direction de santé publique Chaudière-Appalaches et à l'Institut national de santé publique du Québec. Elle est titulaire d'une maîtrise en santé communautaire.

Tableau

Questionnaire lié à l'emploi

Nom : _____

Date de naissance : _____

Numéro de dossier : _____

Veillez remplir ce formulaire qui sera versé à votre dossier.

1. Emploi actuel : _____ Depuis combien de temps ? _____

2. Emploi principal s'il est différent de celui que vous avez indiqué ci-dessus. _____

3. Quelles sont vos tâches dans le cadre de l'emploi mentionné à la question 1 ? _____

4. Êtes-vous exposé de façon considérable aux éléments suivants dans l'emploi 1 ou 2 mentionné ci-dessus ?

Si oui, précisez :

Produits chimiques

Fumées de produits métalliques

Rayonnements

Gaz ou vapeurs

Germes bactériens

Chaleur ou froid

Poussières nuisibles

Bruits

Stress

Solvants

Vibrations

5. Au cours d'emplois antérieurs à ceux que vous avez mentionnés aux questions 1 et 2 ci-dessus, avez-vous déjà subi une exposition importante à des produits dangereux ? Si oui, précisez :

6. Êtes-vous exposé à des produits dangereux à d'autres moments, par exemple pendant les loisirs ? Si oui, précisez :

Source : Adapté de l'éditorial. *Le Médecin de famille canadien* 1996 ; 42 : 607 (figure 1). Reproduit avec l'autorisation du *Médecin de famille canadien*.

genre de travail était insuffisante pour permettre de découvrir les risques potentiels ou réels.

Pourtant, l'inclusion des risques professionnels à l'anamnèse revêt parfois autant d'importance que les habitudes de vie, le tabagisme ou la consommation d'alcool. Le *tableau* présente un exemple de questionnaire qui peut être utilisé et consigné au dossier. Le médecin de famille hésite parfois à poser de telles questions en raison de sa méconnaissance des mi-

lieux de travail. Pourtant, de nos jours, les travailleurs sont davantage sensibilisés aux risques présents sur leurs lieux de travail et peuvent fournir une information précieuse en raison de l'élaboration de programmes de santé spécifiques à l'entreprise et de la création de comités de santé-sécurité auxquels ils participent. De plus, les associations sectorielles paritaires mises en place au Québec jouent un rôle de sensibilisation et de formation dans les milieux de

travail. Le numéro de novembre 2004 du *Médecin du Québec* (vol. 39, n° 11) constitue une bonne source de renseignements. On peut aussi obtenir de l'information et du soutien auprès du service de santé au travail du Centre de santé et de services sociaux de son territoire et également dans Internet en consultant le site de la CSST (www.csst.qc.ca) ou le portail du gouvernement du Québec (www.santeautravail.net). À noter également les sites du Répertoire toxicologique (www.reptox.csst.qc.ca) et du Centre de toxicologie du Québec (www.ctq.qc.ca).

Dans le cas de M. S. Soufflé, il serait facile d'associer les symptômes à la cigarette, et il va de soi qu'il faut lui recommander de cesser de fumer. Cependant, s'il vous informe qu'il occupe depuis peu un emploi dans une boulangerie, vous devez soupçonner un asthme professionnel à la farine et orienter votre évaluation en ce sens. Et s'il était carrossier et exposé aux sables siliceux ?

M. É. Tourdi présente des symptômes variés et non spécifiques. À l'anamnèse, il vous signale qu'il est opérateur de chariot élévateur et qu'il procède au chargement de semi-remorques pour une PME de votre localité. Vous soupçonnez alors une intoxication par le monoxyde de carbone que confirmera une élévation de la carboxyhémoglobine. Vous alertez alors la Direction de la santé publique, car l'intoxication par le monoxyde de carbone est une maladie à déclaration obligatoire. Le Service de santé au travail du CSSS dépêche un technicien sur

Encadré

Adresses utiles

- ④ www.csst.qc.ca
- ④ www.santeautravail.net
- ④ www.reptox.csst.qc.ca
- ④ www.ctq.qc.ca

les lieux de travail pour repérer la source de contamination et apporter des correctifs. Votre intervention aura permis de faire cesser l'exposition des travailleurs et de prévenir de nouveaux cas d'intoxication.

Quant à M. A. Couphène, il présente un état relativement fréquent. L'anamnèse nous montre qu'il est

ferblantier et travailleur autonome. Son épouse, qui l'accompagne, vous signale que son ouïe a diminué. Monsieur est exposé à des bruits d'impact et n'utilise pas de protecteur auditif. Vous évalueriez donc une possible surdité professionnelle et insisterez sur l'importance de réduire l'exposition au bruit et de porter un protecteur auditif adéquat.

Comme le montrent les exemples précédents, l'information sur les activités professionnelles du patient peut représenter un élément clé dans la démarche diagnostique et thérapeutique.

Prenons donc l'habitude d'inclure à l'anamnèse des travailleurs qui nous consultent quelques questions sur le type d'emploi qu'ils occupent et les contaminants présents dans leur milieu de travail. ☞

Bibliographie

1. Marchant R. A medical education survey. *Can Fam Physician* 1987 ; 33 : 27.
2. Coperman D, Skinner J, Burgin A. Occupational injury and disease among patients presenting to general practitioners. *Aust J Public Health* 1992 ; 16 : 413-8.
3. Lees RE, Zajac LP. Occupational health and safety for small business. *Occup Health Ont* 1981 ; 2 (3) : 1938-45.